



133, rue Richmond Ouest
Bureau 504
Toronto (Ontario) M5H 2L3

Tél. : 416-365-1444 1-866-293-4483
Télec. : 416-365-1745 | TTY : 416-365-1732
www.canadianwomen.org/fr

Le 4 septembre 2014

Envoyé par courriel à : anwars@sen.parl.gc.ca; lcjc@sen.parl.gc.ca

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles
a/s de Shaila Anwar, greffière de comité
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4
Canada

Objet : Projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Procureur général du Canada c. Bedford* et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à remercier le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles de nous avoir invitées à soumettre par écrit nos commentaires sur le projet de loi C-36 étant donné que nous étions dans l'impossibilité de témoigner en personne devant ce Comité au moment des audiences.

À notre propos

La Fondation canadienne des femmes est la plus vaste fondation publique du Canada qui vient en aide aux femmes et aux filles. Notre mission est d'habiliter les femmes et les filles du Canada à se sortir de la violence et de la pauvreté et de reprendre confiance. La Fondation canadienne des femmes est aujourd'hui l'une des 10 fondations féminines en importance dans le monde. À l'aide d'une approche systémique, nous nous attaquons aux causes premières des problèmes les plus graves auxquels se heurtent les femmes et les filles du Canada aujourd'hui. Nous sélectionnons et finançons avec soin les programmes qui donnent les meilleurs résultats, et nous évaluons régulièrement ce travail.

Depuis 1991, nous avons subventionné à hauteur de plus de 40 millions de dollars 1 300 programmes communautaires, et notamment chaque refuge de femmes du Canada. Au cours des dernières années, nous avons reçu un nombre croissant de demandes de subventions de la part d'organismes communautaires qui travaillent auprès des survivantes de la traite à des fins sexuelles. Cette tendance nous a profondément troublées, et nous avons passé plusieurs mois à nous réunir avec des groupes communautaires afin de mieux comprendre ce problème qui ne cesse de s'aggraver. Ce travail important nous a menées à prendre les rênes pour mettre fin à la traite à des fins sexuelles, que nous considérons une forme extrême de violence contre les femmes et les filles au Canada.



À l'heure actuelle, la Fondation canadienne des femmes est l'autorité en matière de traite à des fins sexuelles au Canada, que nous définissons comme de la prostitution forcée. Nous insistons cependant sur le fait que nous ne sommes **pas** des spécialistes de la prostitution consensuelle.

Notre travail sur la traite à des fins sexuelles au Canada

En 2012, la Fondation canadienne des femmes a officiellement lancé une grande initiative pour aider à mettre fin à la traite à des fins sexuelles. Nous avons pour objectif de créer une stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes. Au cours des trois dernières années, nous avons investi 2 millions de dollars dans ce projet important.

Nous concentrons nos efforts sur six domaines prioritaires, à savoir :

- les besoins et les lacunes en matière de services offerts aux femmes et aux filles victimes de traite et d'exploitation sexuelle;
- la sensibilisation du public et les stratégies de prévention;
- les enjeux pertinents sur le plan juridique et en matière de politiques;
- le renforcement des capacités du secteur et la formation;
- les politiques gouvernementales et le financement public;
- la stratégie philanthropique.

Voici certains faits saillants de ces travaux :

- Nous avons créé et financé un Groupe de travail national composé de 24 spécialistes de partout au Canada qui s'est réuni de janvier 2013 à mai 2014.
- Le Groupe de travail était formé de survivantes, de représentants d'organismes communautaires de première ligne, des services de police, d'organismes juridiques, judiciaires et nationaux, d'organismes chargés de l'élaboration de politiques, d'organismes de recherche, de même que d'une aînée autochtone et de la coprésidente du Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes du gouvernement du Canada.
- Le Groupe de travail s'est rendu dans 10 villes canadiennes pour consulter des représentants de tous les ordres de gouvernement, des représentants de plus de 260 organismes communautaires et, c'est peut-être le plus important, 160 survivantes de la traite à des fins sexuelles.
- Le Groupe de travail a également organisé deux tables rondes nationales : l'une avec des fournisseurs de service de partout au pays, et l'autre avec des survivantes de la traite à des fins sexuelles.
- Nous avons recueilli et investi plus de 800 000 \$ en subventions pour financer des organismes communautaires locaux situés partout au Canada. Ces organismes s'emploient à prévenir la traite à des fins sexuelles et l'exploitation sexuelle et aident les femmes et les filles à sortir de la traite de personnes et à reconstruire leur vie. Bon nombre des programmes que nous finançons travaillent avec des filles âgées de moins de 18 ans.



- Nous avons commandé des recherches sur l'incidence de la traite de personnes à des fins sexuelles au Canada. Nous voulions entre autres connaître les coûts économiques de la traite à des fins sexuelles et de l'exploitation sexuelle, le contexte juridique, judiciaire et policier de la traite à des fins sexuelles au pays, et nous avons entrepris un examen de la traite à des fins sexuelles et de l'exploitation sexuelle des femmes et des filles autochtones au Canada. En outre, nous avons commandé à la firme Angus Reid un sondage d'opinion publique de portée nationale. Ce sondage nous a permis de faire deux constatations clés :
 - 70 % des Canadiens conviennent que des femmes sont amenées au Canada depuis l'étranger et contraintes de se soumettre à la traite à des fins sexuelles;
 - 67 % des Canadiens ont convenu que des filles canadiennes âgées de moins de 16 ans sont contraintes de se soumettre à la traite à des fins sexuelles.

Cet automne, la Fondation canadienne des femmes publiera les recommandations du Groupe de travail et lancera sa stratégie contre la traite de personnes, une stratégie qui repose sur les travaux du Groupe de travail. Notre stratégie vise à instaurer des solutions qui aideront à mettre fin à la traite à des fins sexuelles au Canada. Cette stratégie repose sur le principe de l'égalité des sexes et est axée sur cinq grands secteurs :

1. l'éducation et la sensibilisation de la population;
2. le financement;
3. les besoins en service;
4. les mesures législatives et l'application de la loi;
5. le besoin de coordination à l'échelle nationale.

C'est avec plaisir que nous vous ferons part de cette stratégie lorsqu'elle sera prête.

La Fondation canadienne des femmes reconnaît la traite à des fins sexuelles et l'exploitation sexuelle comme des formes de violence extrême contre les femmes et les filles. Nos recherches récentes ont également montré comment la traite à des fins sexuelles et l'exploitation sexuelle sont intimement liées à la prostitution commerciale. Les liens étroits qui lient la traite à des fins sexuelles, l'exploitation sexuelle et la prostitution nous ont été clairement révélés par le témoignage de spécialistes nationaux et internationaux ainsi que par le témoignage de femmes et de filles vulnérables qui ont été contraintes de se prostituer dans des entreprises légitimes et illégitimes. Ces entreprises englobent, notamment, des salons de massage et d'effleurements corporels, de bars de danseuses nues et des agences d'escorte. Bon nombre des personnes qui ont été vendues à des fins sexuelles ont également été mises à la vente dans des revues de divertissement et des journaux offerts au grand public ainsi que sur l'Internet.

Nous sommes heureuses que le projet de loi C-36 comprenne des dispositions qui visent à réduire la traite de femmes et de filles au Canada, pour éventuellement y mettre



fin, et nous sommes reconnaissantes de pouvoir témoigner de ce que nous savons au sujet de la traite à des fins sexuelles au Canada et ses liens avec le projet de loi C-36.

Améliorations au projet de loi C-36

Partout au pays, des filles et des femmes sont victimes de la traite et contraintes de se prostituer. Ceux qui les exploitent les empêchent de se faire entendre. La Fondation canadienne des femmes est déterminée à briser ce silence en mettant leurs voix à l'honneur et en mettant en lumière les besoins uniques des femmes et des filles victimes de la traite et qui font partie de l'industrie du sexe contre leur gré. Si le projet de loi C-36 offre des progrès prometteurs par rapport à la traite à des fins sexuelles, il pourrait toutefois être amélioré de façon à mieux aider les femmes et les filles victimes de la traite, et ses améliorations auraient par la suite force de loi. Voici les dispositions en question :

i. Renforcer les protections pour éviter la criminalisation de ceux qui vendent des services sexuels

La traite de personnes à des fins sexuelles est liée à la prostitution. Les femmes et les filles qui en sont victimes sont contraintes de se prostituer, souvent sur les lieux mêmes de salons de massage, d'agences d'escorte et de bars de danseuses nues. Elles sont publicisées dans les mêmes publications par ceux qui les dominent. Certains responsables de l'application de la loi nous ont dit que, lorsque le fardeau de la preuve est trop élevé pour répondre aux critères de la nouvelle loi canadienne en matière de traite de personnes, ils s'en remettent à la loi en matière de prostitution pour immédiatement intervenir entre l'opresseur et ses victimes. Toutefois, bien que ces enjeux soient liés, nous ne devons jamais oublier que les femmes et les filles victimes de la traite n'ont ni choix ni voix et qu'elles sont victimes d'un crime.

Des femmes et des filles qui ont été victimes d'exploitation sexuelle et contraintes de se prostituer nous ont dit, et continuent de nous dire, que la criminalisation des vendeuses de services sexuels est nuisible tant à court qu'à long terme. Les personnes accusées d'infractions liées à la prostitution sont généralement exclues pendant des années de la société en général, sont écartées de possibilités d'études et d'emplois et sont la cible des préjugés toute leur vie. Nous avons également appris que, en fait, les accusations criminelles contre les vendeuses de services sexuels n'offrent pas à ces dernières les services et les protections dont elles ont besoin. Plutôt, de telles accusations les rendent encore plus vulnérables. Les conditions de libération sous caution, par exemple, obligent souvent une femme à se tenir loin d'un endroit qui lui est familier. Obligée de déménager, elle est encore plus vulnérable et, parfois, se trouve sans domicile. En outre, beaucoup de femmes victimes de la traite à des fins sexuelles ou d'exploitation sexuelle que nous avons rencontrées nous ont dit qu'elles avaient été accusées d'infractions liées à la prostitution lorsqu'il était



impossible de porter des accusations liées à la traite de personnes. Ce phénomène fait non seulement fi de la violence et des mauvais traitements qu'elles ont endurés, mais il criminalise aussi les mauvaises personnes pour le crime commis.

Nous sommes gravement préoccupées de ce que les femmes et les filles victimes de la traite de personnes risquent d'être criminalisées si leurs oppresseurs les forcent à agir d'une façon qui contrevient aux dispositions criminelles contenues dans le projet de loi C-36. Par exemple, on ne sait pas trop comment les femmes et les filles qui sont contraintes de se prostituer par les voies complexes de la traite, n'ayant rien qui les incite à identifier leurs oppresseurs, seront protégées lorsqu'elles sont forcées d'être dans la rue et de communiquer à des fins de prostitution (articles 2.13 et 2.17.1 du projet de loi C-36).

De plus, elles pourraient aussi faire l'objet sans le vouloir de publicités et, par la suite, être accusées en vertu des dispositions sur la publicité (article 2.17.4 du projet de loi C-36). Aucune de ces dispositions n'offre une protection explicite aux personnes qui sont victimes de la traite. Le projet de loi doit offrir de telles protections aux femmes et aux filles victimes de la traite, car selon les dispositions du projet de loi, elles sont susceptibles d'être criminalisées.

ii. Accroître le financement des services de soutien

Si nous saluons le ministre de la Justice pour avoir reconnu la nécessité de financer les services de soutien destinés aux personnes qui veulent cesser de se prostituer, et pour avoir pourvu ces services des fonds nécessaires, les 20 millions de dollars qu'il projette d'investir ne suffiront pas à assurer les services et les soutiens essentiels dont les victimes ont besoin à court, à moyen et à long terme. Le gouvernement fédéral doit élaborer et mettre en place des politiques et des programmes suffisamment pourvus qui offriront un meilleur accès aux services et aux soutiens destinés aux femmes et aux filles vulnérables qui ont été victimes de la traite à des fins sexuelles ou d'exploitation sexuelle. Ces mêmes services et soutiens devraient également être accessibles aux personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe afin, d'une part, de réduire les risques de préjudice à leur endroit et, d'autre part, de les aider à quitter le milieu de la prostitution si elles le souhaitent. Ces services et ces soutiens sont la clé qui leur permet de rebâtir leurs vies, de devenir autonomes et de se bâtir un meilleur avenir socioéconomique.

Des services comme les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie, de counseling traumatologique, de logement sécuritaire, de soutien du revenu et des besoins de base, de remplacement des preuves d'identité et d'aide juridique ne peuvent être fournis d'une façon standardisée. Tous les services et les soutiens doivent suivre un modèle de continuum de soins offrant



un accès aisé à des soutiens personnalisés, destinés aux personnes qui ont besoin de soins d'urgence ou de services à long terme – comme la stabilisation du logement, des possibilités d'apprentissage, le soutien à l'emploi et la formation –, afin qu'elles puissent reconstruire leurs vies. En l'absence de tels services, les victimes de la traite à des fins sexuelles ou d'exploitation sexuelle auront du mal à reconstruire leur vie et pourraient même retourner dans les réseaux de traite de personnes ou continuer à se prostituer. En fin de compte, tout cela nous coûtera encore plus cher.

Des ressources suffisantes seront également nécessaires aux fins de l'application de la loi afin de pouvoir travailler efficacement avec les nouvelles lois et veiller à ce que les femmes et les filles victimes de la traite à des fins sexuelles ou d'exploitation sexuelle soient reconnues en tant que victimes et non en tant que criminelles.

Lorsque nous avons demandé aux fournisseurs de service et aux femmes expérientielles quels types de service les aideraient à mettre fin à la traite à des fins sexuelles et à l'exploitation sexuelle, ils nous ont parlé des causes premières : inégalité, pauvreté, hypersexualisation des filles, racisme, traumatisme intergénérationnel et marginalisation. Beaucoup ont demandé à ce que soient mis en œuvre des programmes nationaux (revenu annuel garanti, une stratégie de logement abordable) et provinciaux (hausse du salaire minimum, réforme de l'aide sociale, meilleur accès aux garderies). Il est nécessaire de pouvoir compter sur une stratégie complète si l'on veut remédier à ces causes premières pour tenter de mettre fin à la traite à des fins sexuelles et à l'exploitation sexuelle au Canada.

Récemment, la Fondation a lancé une campagne de sensibilisation novatrice intitulée « Donate Your Voice », pour attirer l'attention du public sur la question de la traite à des fins sexuelles au Canada. La campagne se sert de médias imprimés et numériques, de la télévision et d'activités à l'extérieur, et ce, partout au Canada. La campagne transmet le récit de filles qui ont été victimes de la traite à des fins sexuelles au Canada. Pour ce faire, on utilise la voix et le visage de Canadiens ordinaires. La campagne encourage les Canadiens à faire don de leur voix en ligne à www.givemyvoice.com, où ils peuvent enregistrer eux-mêmes un récit qu'ils lisent pour ensuite le transmettre dans les médias sociaux et par courriel. Les récits mis de l'avant dans cette campagne sont des récits collectifs qui reposent sur l'expérience de survivantes de la traite à des fins sexuelles. Les filles présentées dans les images sont des comédiennes.

Nous espérons que vous apprendrez de notre expertise sur la traite à des fins sexuelles des femmes et des filles au Canada, et que vous vous servirez de notre témoignage pour étayer votre décision concernant le projet de loi C-36.



Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter nos observations. Pour obtenir un complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec moi directement au 647-776-3973.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Sheherazade Herji
Présidente intérimaire et chef de la direction
shirji@canadianwomen.org

- c.c. Diane Redsky, directrice de projet, Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles au Canada
Barbara Gosse, directrice principale, Recherche, Politique et Innovation